

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**Date convocation
10/12/2021

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 4

Nombres de membre Absents : 7

Date Affichage
10/12/2021

Nombre de procurations : 1

Nombre de votants : 5

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le seize décembre à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : CORREIA J, DOMINGO J.D, VAILLS S.

Absente excusée : M. PICHEYRE V, MIRAN P.

Procurations : M. LAUBRAY J. à M. PETITQUEUX.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Objet de la Délibération**PARTICIPATION FINANCIERE POUR L' EXPOSITION DES PORTRAITS SUR FORMIGUERES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet établi en partenariat avec le PNR et le Comité des Fêtes de Formiguères concernant la création d'une exposition de portraits des habitants de Formiguères, cette exposition sera exposée sur le long terme dans les rues de Formiguères.

L'idée est de créer un circuit qui sera inter générationnel mais aussi éco responsable car les supports seront réalisés en partie avec des matériaux de récupération.

Ces portraits seront des peintures, les visages et mains seront réalisés par des artistes peintres professionnels et bénévoles. Pour le reste du corps ils seront réalisés par l'association de peinture du Capcir Présidé par Monsieur Hébrard. La 1ere semaine du mois d'Aout aura lieu pour la seconde année la semaine des Artistes à la salle des Associations, cette semaine là permettra d'inaugurer l'exposition des portraits.

Il est proposé par la commune de verser 1 000€ au Comité des Fêtes afin de réaliser ce projet culturel avec des portraits de personnalité du village.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe PETITQUEUX, Maire de la commune,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ADOpte de verser 1 000€ à l'association du Comité des Fêtes pour réaliser ce projet de portraits à Formiguères, tel qu'exposé ci-dessus

DECIDE d'inscrire ce montant sur le budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 16 décembre 2021

Le Maire,
P. PETITQUEUX



2021-D131

Envoyé en préfecture le 23/12/2021

Reçu en préfecture le 23/12/2021

Affiché le



ID : 066-216600825-20211216-2021_D131-DE